

Haren, prison et autonomie

Guillermo KOZLOWSKI

Le Masterplan 2008-2012-2016 élaboré par l'administration pénitentiaire prévoit la construction de nouvelles prisons. Il comporte notamment un projet de prison dans une section à l'extrême nord de la ville de Bruxelles : Haren. Dans le cahier de charges rédigé pour lancer l'appel d'offres en vue de la construction de cette nouvelle prison, une récurrence mérite que l'on s'y attarde : il est demandé aux promoteurs de concevoir une prison qui favorise l'autonomie des futurs prisonniers.

Il ne s'agit pas ici d'affirmer que ce cahier de charges est une révolution, mais plus simplement de repérer, dans la manière de concevoir cet objectif d'autonomisation des prisonniers, une problématique beaucoup plus large, traversant l'ensemble de la société et omniprésente dans le secteur social. L'autonomie en prison, et plus largement dans ce que Erving Goffman appelle les institutions totalitaires, n'est pas une question nouvelle, mais elle n'était cependant pas un objectif en soi. Il est important d'analyser la manière dont cette question s'est posée pour comprendre et évaluer les enjeux qui sous-tendent cette exigence aujourd'hui.

1-Autonomie dans les institutions totalitaires

E. Goffman propose une définition particulière des institutions totalitaires: « Toute institution accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres. Signe de leur caractère enveloppant ou totalitaire, les barrières qu'elles dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur, ainsi qu'aux entrées et aux sorties, et qui sont souvent concrétisées par des obstacles matériels (...). Ce sont ces établissements que j'appelle "institutions totalitaires "... »¹.

Il faut donc entendre « totalitaires » dans son sens premier : la totalité de la vie, ou la plus grande partie de la vie pendant le temps de la prise en charge par l'institution. Ces institutions possèdent une morale, des valeurs et des objectifs propres, qui enveloppent le quotidien de ceux dont elles s'occupent afin de les discipliner, pour reprendre ici un terme foucaldien. Il s'agit ici d'un ensemble d'institutions qui ont constitué le maillage de notre société : les prisons, mais aussi les asiles, les écoles, les casernes, les couvents...

Goffman analyse ainsi l'autonomie dans ce cadre particulier :

« D'abord, les institutions totalitaires suspendent ou dénaturent ces actes mêmes dont la fonction dans la vie normale est de permettre à l'agent d'affirmer, à ses propres yeux et à la face des autres, qu'il détient

¹ Goffman, Erving, Asiles, Éditions de minuit, 1968, p 46.





cfs-ep

une certaine maîtrise de son milieu, qu'il est une personne adulte douée d'indépendance, d'autonomie et de liberté d'action » ².

Et il précise :

« ... un des moyens les plus efficaces pour briser le plan d'activité personnel est d'obliger l'individu à solliciter une autorisation et du matériel pour les actes mineurs qu'à l'extérieur il pourrait accomplir de son propre chef : pour fumer, par exemple, ou se raser, pour aller aux toilettes, téléphoner, dépenser de l'argent ou expédier des lettres. Ainsi l'individu doit non seulement assumer un rôle de soumission et de supplication qui n'est pas naturel chez un adulte, mais tous ses actes peuvent être interceptés par le personnel »³.

La question de l'autonomie se pose en termes de rapport de forces. D'un côté, on retrouve la morale propre de l'institution qui veut (et qui doit) accaparer le plus possible l'individu, le discipliner. De l'autre côté, on peut considérer l'autonomie naturelle d'un individu adulte, et des comportements liés à la vie en dehors de l'institution. Si l'autonomie est définie par Goffman comme la capacité d'un individu d'avoir une certaine maîtrise son milieu, l'objectif des institutions totalitaires (la prison en premier lieu) est de faire en sorte que le milieu qu'elles constituent – un milieu entièrement façonné pour influencer les individus – ait au contraire le plus de prégnance possible.

Néanmoins, « il faut faire en sorte que les reclus puissent assumer de façon acceptable l'autonomie de leur comportement sans pour cela causer d'ennuis. Pour atteindre ce but, on doit voir dans le comportement des reclus - conforme ou non à ce que l'on souhaiterait – l'expression de sa volonté personnelle et de son caractère et d'admettre qu'il peut lui-même les contrôler. Bref, l'optique de chaque institution renferme sa propre morale et au niveau de chacune d'elles on peut suivre, en miniature, la genèse de quelque chose qui s'apparente à une conception fonctionnaliste de la morale »⁴.

Il faudrait donc laisser un minimum d'autonomie, justement parce que le projet institutionnel est d'imposer une morale. Or, pour cela, il faut au minimum que cette morale puisse être intériorisée. Mais surtout, il s'agit d'une morale du libre échange que la discipline fabrique : une morale où l'on peut vendre librement sa force de travail. Il faut donc que cette morale ménage une place particulière pour un « quelque chose » de l'ordre de l'autonomie, ou du moins que cette fiction soit possible.

2-Autonomie dans le cahier des charges de la prison d'Haren :

Le cahier des charges pour la future prison de Haren a été rédigé par une équipe de l'administration pénitentiaire – particulièrement jeune et dynamique – en vue d'être distribué aux consortiums privés dans le cadre d'un partenariat public/privé pour la conception, le financement, la construction et la gestion d'un futur « village pénitentiaire » au nord de Bruxelles. Ce cahier des charges des performances est structuré autour de deux lignes de force principales : 1/ la volonté claire de s'écarter du modèle architectural tant répété et renouvelé qu'est le modèle Ducpétiaux (modèle « en étoile » ou encore modèle « panoptique » 5);

2 Ibid., p 87.

3 Ibid., p 82.

4 bid., p 135.

5 Il s'agit du fameux modèle « panoptique » proposée au XVIIIème siècle par Jeremy Bentham (voir sans être vu), le







2/ la volonté de laisser une marge d'interprétation relativement large aux concepteurs. Le document ne comporte pas de définition précise du concept d'autonomie, néanmoins en recoupant les différentes occurrences du terme, nous pouvons tenter d'en esquisser le tableau.

2.1 Modalités et concrétisation de l'autonomie

Le cahier des charges des performances pour le complexe pénitentiaire de Haren est un programme des exigences structuré en quatre parties. Nous nous concentrerons sur la première, à savoir le volet « Architecture, fonctionnalité et intégration dans l'environnement » Dès la première page, l'ambition du document est dévoilée :

« Le nouveau complexe pénitentiaire de Haren doit accueillir 1190 détenus. Il peut donc, en raison de son échelle et de sa complexité, être considéré comme un « village pénitentiaire ». Les détenus y sont répartis en groupes ou entités en fonction de leur parcours de détention individuel. Sur base de celui-ci sont fixés les libertés dont ils bénéficient et un quotidien le plus proche possible de la « normalité » extérieure. Ce village pénitentiaire, la vie communautaire de ces différents groupes de détenus et le contact avec les membres du personnel sont organisés de manière à contribuer à la réintégration des détenus dans la société ».

Pour atteindre cet objectif, deux axes de travail distincts apparaissent : une redéfinition du rôle de la cellule dans la prison, couplée à une conception différente des déplacements des prisonniers au sein du complexe.

La cellule

Tout d'abord, une attention particulière est portée à la cellule. Le cahier des charges des performances pour la prison de Haren stipule :

« La cellule représente l'espace de vie privée de chaque détenu. Chaque détenu a le choix de se retirer dans sa propre cellule, qu'il peut également s'approprier. La cellule correspond à son "chez-soi" dans le monde extérieur, et dans le cadre d'une plus grande autonomie et responsabilisation, une série d'activités, qui étaient souvent exercées en groupe ou avec accompagnement à des moments fixes dans l'ancien modèle pénitentiaire peuvent désormais avoir lieu dans la cellule. En d'autres termes, le détenu a la liberté et la responsabilité d'organiser ses activités comme la douche, le téléphone, la réservation d'une visite à partir de sa cellule, la réservation de ses repas, le nettoyage de sa propre cellule ou encore l'accès à la télévision et à la radio et le choix des programmes qu'il veut regarder... ».

Ou encore:

« Une organisation normale des journées basée sur la structure des journées dans le monde extérieur, c.-à-d. dans laquelle les détenus quittent, en règle générale, leur cellule qui leur sert d'espace privé, se déplacent vers un lieu de travail ou une autre activité de jour (par exemple une formation) et vivent en communauté avec les autres. La cellule ne constitue pas l'espace de référence, mais un environnement personnel dans lequel s'isoler du groupe ».

dispositif panoptique aura une portée qui dépassera largement le système pénitentiaire. Il a servi en quelque sorte de modèle pour la société. On peut se référer au texte classique de Michel Foucault, « L'œil du pouvoir » (entretien avec J.-P. Barou et M. Perrot), in Bentham (J.), *Le Panoptique*, Paris, Belfond, 1977, pp. 9-31.

6 Les trois autres étant : "Description des locaux", "Spécifications techniques" et "Services facilitaires et maintenance".







Les déplacements

Les circulations internes, quant à elles, sont envisagées dans un chapitre intitulé « Responsabilisation et autonomie : Liberté et autonomie de circulation », et dans lequel nous retrouvons cette recommandation : « En fonction de leur trajet de détention individuel et de la planification de la journée, les détenus peuvent, à l'aide de leur badge, circuler librement dans l'entité et dans l'ensemble du complexe. Cela veut dire qu'ils empruntent, de manière autonome, différents trajets dans le complexe. La conception de ces « trajets » est importante et doit tenir compte de différents éléments : fonctionnalité, sécurité, nombre limité d'obstacles, alternance des vues, ouverture... ». L'enjeu est ici de laisser un maximum de marge de manœuvre aux détenus, en surface du moins. Une certaine autonomie de mouvement sera rendue possible par le port de badges individuels pour l'ouverture des portes. Notons tout de même que cette liberté sera vraisemblablement conditionnée par un agenda préprogrammé des horaires d'ouvertures potentielles (donc autorisées) de chaque porte pour chaque détenu.

2.2 Quoi de neuf?

La proposition du cahier de charges pour la future prison de Haren se distingue de la description des institutions totalitaires proposée dans les années soixante par E. Goffman.

D'une part, il est fait place belle à l'ouverture de la prison aux influences du dehors. On se donne désormais comme objectif de faire en sorte que la vie en prison soit le plus proche possible de la vie « extérieure ». Le sens de la peine de prison ne se retrouve plus dans l'enfermement strict dans un milieu contrôlé, mais au contraire dans une coupure minimale par rapport à la société.

D'autre part, le projet pénitentiaire met aujourd'hui l'accent sur le renforcement de l'autonomie de l'individu. L'équilibre est donc désormais pensé à l'inverse. Il ne s'agit plus de limite l'autonomie à son minimum nécessaire, mais inversement d'exacerber ce sentiment d'autonomie au maximum.

C'est que le cahier des charges appelle le principe de « normalisation » :

Nous pouvons faire trois hypothèses, non exclusives les unes des autres, à propos de cette inflexion.

- 1- Les critiques, les révoltes et les manifestations ont, au moins partiellement, infléchi la politique carcérale.
- 2- Ces considérations sont une affaire de publicité et de marketing ; concrètement, peu de choses vont changer.
- 3- Placé dans un contexte plus large, ce changement a un autre sens ; le concept même d'autonomie se transforme.

Nous allons ici traiter la troisième hypothèse. Dans la mesure où elle ne dépend ni n'invalide les deux autres, nous pouvons nous contenter de l'interroger spécifiquement.

3-Autre chose?

Demander l'autorisation pour aller aux toilettes, pour se raser ou pour envoyer une lettre, c'est ainsi que fonctionne le pouvoir disciplinaire : gérer une masse d'individus dont chacun a un rapport direct et individuel avec le pouvoir, dans chaque geste qu'il accomplit. C'est pour cette raison que Michel Foucault propose la prison comme institution paradigmatique de la société disciplinaire. Conformément à ce modèle, au XIX^e siècle, une masse de désaffiliés inutiles s'est transmuée en une main d'œuvre utilisable. Pour gérer une usine avec des milliers d'ouvriers, il apparaît nécessaire que chacun des ouvriers ait un rapport individuel au pouvoir. Il en va de même dans une armée moderne, où un rapport individuel et direct de







chaque soldat au commandement est primordial. L'école répond à la même exigence en instituant un rapport individuel et direct de chaque élève à l'instituteur.

A partir de l'après-guerre se développe une critique néolibérale. Au niveau théorique, des auteurs comme Gary Becker ou Theodore Schultz, soutiennent que ce dispositif est beaucoup trop imprécis. Les ouvriers ne constitueraient pas seulement une main d'œuvre, une force de travail abstraite; les capacités individuelles de chaque ouvrier étant particulières. C'est ainsi qu'ils vont intégrer dans l'analyse économique le savoir, les apprentissages, les inventions des travailleurs... comme un *capital humain*. Chaque travailleur développe ou possède naturellement des compétences qui lui appartiennent en propre, des capacités qu'il peut valoriser, développer ou rentabiliser, des compétences dont il est responsable. Ces compétences ne sont plus liés à un contexte (ou à une institution totalitaire), mais valables partout et pour tous.

Ces compétences diverses et diversifiées ne proviennent pas nécessairement de l'expérience professionnelle, elles peuvent provenir d'un hobby, d'un mode de vie, d'un intérêt particulier, de l'éducation prodiguée par la famille, de rencontres fortuites, d'un travail antérieur dans un domaine tout à fait différent... Or, le fait d'intégrer toutes ces possibilités dans une analyse économique implique, très concrètement, qu'un autre mode de pouvoir est possible. Il ne convient plus de demander l'autorisation du pouvoir pour chaque geste posé (ce qui produit tout de même un rapport de pouvoir : le prisonnier demande au gardien, mais le gardien, lui, doit assumer cette position de pouvoir). Il s'agit désormais de faire en sorte que tout le monde pense l'ensemble des actes de sa vie dans une problématique économique : il n'y a pas de rapport à un autre, il y a un résultat dont la responsabilité est individuelle et l'évaluation sociale. L'évaluation est sociale parce que le capital humain de chacun est considéré comme un élément du développement de la puissance économique d'un territoire. Plus précisément, l'évaluation est technique : ce sont les critères PISA pour l'éducation, la « démarche qualité » pour les ONG, les différents dispositifs managériaux dans les entreprises, l'« activation » pour les chômeurs... Ces évaluations sont essentiellement techniques dans le fait qu'elles veulent calculer et estimer un comportement ou une démarche, sous la forme d'une sorte de « contrôle continu ».

« L'usine constituait les individus en corps, pour le double avantage du patronat qui surveillait chaque élément dans la masse, et des syndicats qui mobilisaient une masse de résistance ; mais l'entreprise ne cesse d'introduire une rivalité inexpiable comme saine émulation, excellente motivation qui oppose les individus entre eux et traverse chacun, le divisant en lui-même. Le principe modulateur du « salaire au mérite» n'est pas sans tenter l'Éducation nationale elle-même : en effet, de même que l'entreprise remplace l'usine, la formation *permanente* tend à remplacer *l'école*, et le contrôle continu remplacer l'examen. Ce qui est le plus sûr moyen de livrer l'école à l'entreprise »⁷.

Ne pas demander l'autorisation au pouvoir, mais **se** demander quelle compétence on est en train de développer chez soi. C'est-à-dire penser soi-même avec les termes du pouvoir, se penser soi-même comme un entrepreneur de soi. « Et cette chose est si vraie que, pratiquement, ça va être l'enjeu de toutes les analyses que font les néolibéraux, de substituer à chaque instant, à l'homo oeconomicus partenaire de l'échange, un homo oeconomicus entrepreneur de lui-même, étant à lui-même son propre capital, étant pour lui-même son propre producteur, étant pour lui-même la source de ses revenus »⁸.

C'est ici que l'on retrouve la question de l'autonomie. Non pas une autonomie qui s'opposerait au pouvoir,

⁸ FOUCAULT, Michel. Naissance de la biopoltique, Gallimard/ Seuil, 2004, p 232.





cfs-ep

⁷ DELEUZE Gilles. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in L'autre journal, n°1, mai 1990.

mais davantage une autonomie comme une capacité de se penser comme un concurrent, une autonomie comme une aptitude à s'adapter aux différentes exigences économiques. Cette autonomie est pensée négativement. Le concept fait toujours référence à ce qui manque pour être autonome ; comme « quelque chose » que l'on devrait s'exiger à soi-même, parce que l'on n'est jamais assez adapté aux « réalités économiques » en mutation permanente. Autonomie non pas comme une manière d'exprimer une singularité, mais au contraire comme la capacité de supprimer soi-même toute aspérité dans sa propre personne, toute manière d'être, qui entrave la flexibilité. Nous devons nous former continuellement, non pas pour avancer mais pour éviter de rester à la traîne.

La volonté d'ouvrir la prison aux influences extérieures peut être comprise de manière similaire, comme une manière d'activer les prisonniers. Il ne s'agit pas de faire en sorte qu'ils s'adaptent à la prison – économiquement et politiquement cela n'a plus aucun sens, la prison (comme les autres institutions totalitaires) n'est plus un modèle. Par contre, faire en sorte que, même au sein des murs de la prison, le moindre geste des personnes soit pensé en termes économiques semble beaucoup plus intéressant. La mission de la prison n'est plus évoquée en termes de réinsertion morale, mais davantage en termes de compétences socioprofessionnelles. Évidemment, l'institution pénitentiaire ne semble pas plus capable de réaliser ce nouvel objectif, qu'elle ne l'était de réaliser l'ancien. Néanmoins, ce déplacement témoigne de certains changements.

Le projet carcéral contemporain vise, par exemple, à laisser un accès plus facile aux tâches quotidiennes, de telle manière qu'un contrôle et qu'une évaluation de la manière dont ces tâches sont remplies soit possible. On retrouve ici une politique de responsabilisation qui s'assume pleinement. En deux mots, il ne s'agit plus de discipliner les prisonniers, mais de contrôler les comportements.

Pourquoi ne pas mesurer la capacité à utiliser le nouveau « prison cloud » (outil de communication informatique entre les détenus et les différents personnels de la prison) et l'associer à une compétence « communiquer » ? Pourquoi ne pas utiliser le système centralisé pour en extraire toutes sortes de statistiques, mesurées comme autant de « savoir être » ? Pourquoi pas s'en servir ensuite comme critère d'évaluation pour accorder ou non une libération conditionnelle ? Et, si le badge devient obligatoire à l'intérieur de la prison – non plus comme une peine en soi, mais comme un « outil » de surveillance –, pourquoi pas le généraliser, en dehors de toute condamnation spécifique ?

Le fait de rendre les murs de la prison plus perméables (comme évoqué en amont) ne signifie donc pas l'établissement d'un pouvoir moins prenant, mais l'introduction d'autres dispositifs, révélant d'autres enjeux.

Peut être peut-on résumer l'orientation pénitentiaire contemporaine en ces termes : si la prison était le modèle idéal de l'usine, l'entreprise est aujourd'hui le modèle idéal de prison.

Conclusion ici et ailleurs

Peut-être est-ce ainsi qu'il faut comprendre l'omniprésence du concept d'autonomie dans le travail social, notamment depuis la mise en place de la politique de l'État social actif.

Peut-être est-ce à la lumière de tout cela qu'il faut réexaminer tous les dispositifs visant à renforce l'autonomie, et notamment l'idée de former les individus à partir de compétences spécifiques. La même question revient sans cesse : quelles compétences sont-elles nécessaire pour rendre autonome, pour permettre de s'adapter ? Il n'est en revanche jamais question de ce à quoi on devrait (on doit) s'adapter. Jamais la question de l'autonomie par rapport à l'adaptation (entendue en termes sociaux), ne se pose...





